

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220442

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation	Étaient Présents :
06 avril 2022	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.
Date d'affichage	Étaient excusés :
06 avril 2022	M. CHÉRON Michel M. FOUCAULT Yves M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. MORIN Sébastien M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT M. PARIS Hubert M. PLUT Jean-Claude M. POTTIER Louis Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU Mme RENARD Candy
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 35	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220442-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021
BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M4,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparait notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires du résultat d'exécution d'exploitation du compte administratif 2021 :

Section d'exploitation

Résultat des exercices antérieurs :	224 352,01 €
Résultat de l'exercice arrêté :	119 297,63 €
Soit un résultat à affecter :	343 649,64 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	587,72 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	587,72 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	343 649,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS